

ECOPROGRAMME Halon

PERFORMANCES

Les **HALONS** ont un impact négatif très fort sur la couche d'ozone. Les entreprises qui font procéder à leur élimination dans le respect de la réglementation, manifestent ainsi leur engagement à respecter l'environnement et à inscrire leur action dans le cadre du « développement durable ».



Pour cette raison, **INVENTEC** vous propose son **ECOPROGRAMME HALON** :

- Reprise du HALON contenu dans votre installation en vue de sa **DESTRUCTION**.
- Prise en charge de l'ensemble des opérations nécessaires, depuis la désactivation des extincteurs sur le site, jusqu'à l'élimination du gaz et des emballages par une entreprise agréée et des emballages, en passant par toutes les opérations d'identification, de conditionnement et de logistique.

SPECIFICATIONS

Le protocole de Montréal vise à réduire les émissions mondiales de gaz appauvrissant la couche d'ozone : CFC, HCFC et **HALON**.

Certains de ces gaz étaient largement utilisés dans les systèmes de protection incendie.

Le règlement 2037/2000 du 29 juin 2000 en interdit l'utilisation et oblige de procéder à la mise hors service des systèmes contenant des **HALON**.

- Désactivation des installations : **INVENTEC** dispose d'un service d'intervention sur site comprenant des techniciens formés à la désactivation des extincteurs d'une installation à démanteler.

Cette opération consiste à mettre en sécurité le système de déclenchement et le circuit gaz.

- Elimination des « déchets » : **INVENTEC** dispose d'un parc d'emballages spécifiques adaptés à la collecte et au transport du **HALON**. Ces emballages respectent la réglementation en matière d'équipements sous pression.

Nos sites industriels de Bry sur Marne (94), de Marseille (13) et de Saint Priest (69) disposent des Arrêtés Préfectoraux d'Autorisation d'exploitation indispensables pour la collecte et le traitement des halons.

- Extincteurs vides : nous pouvons procéder à leur destruction ou à leur requalification.

Après avoir transféré le **HALON** depuis les extincteurs vers des emballages de récupération, nous envoyons ce gaz à l'incinération, dans des centres agréés avec lesquels nous avons des accords.

Les opérations d'élimination du gaz, sont encadrées par des actes administratifs et réglementaires contraignants: BSDI (Bordereau de suivi des déchets industriels), bordereau de livraison pour le transport de matières dangereuses, déclaration trimestrielle en Préfecture pour les quantités de **HALON** reçues et traitées.

INVENTEC maîtrise parfaitement ce suivi administratif et vous aidera dans ces démarches.

HSE

Le transport des **HALONS** est effectué dans le strict respect de l'ADR et des obligations en matière de transport de déchets. Toutes ces opérations sont accompagnées de l'établissement des documents administratifs obligatoires. Les opérations de préparation du **HALON** en vue de son élimination sont effectuées sur nos sites classés par notre personnel spécialement formé à ce travail.

CONSEIL D'UTILISATION

Il vous revient de bien préciser si vous prenez en charge directement la désactivation et la livraison des extincteurs ou si vous nous confiez tout ou partie de l'opération. Notre service technique prendra contact avec vous, afin d'établir un devis.

Dans tous les cas, vous devrez rédiger la partie « Producteur » du BSDI (<http://www.ecologie.gouv.fr/Bordereau-de-suivi-des-dechet,4534.html>) (nous pouvons vous accompagner dans cette démarche).

Les renseignements contenus dans cette fiche produit sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Société INVENTEC. Tout utilisateur est responsable auprès des Autorités Administratives (réglementation des établissements classés pour la protection de l'environnement) de la conformité de son installation.